

Point d'avancement levée des réserves de l'enquête publique départs 32

25 février 2020



DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

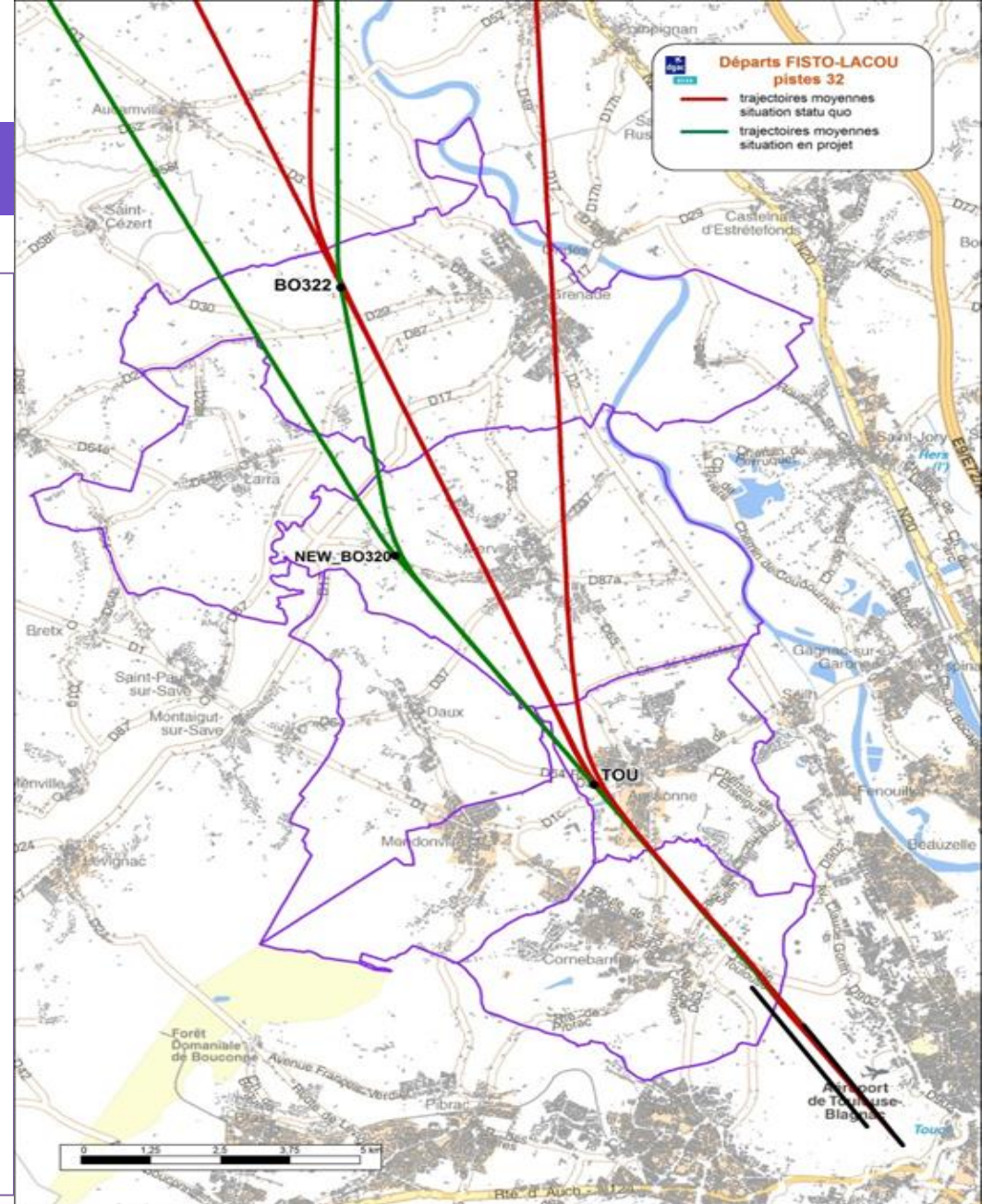
CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPARTS NORD

Après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à la modification de procédure GNSS pour les décollages face au nord-ouest, le commissaire enquêteur émet: un avis favorable à la modification permanente de la circulation aérienne des procédures RNAV FISTO 5Q et LACOU 5Q en piste 32 de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

- Avec mise en œuvre pour ces procédures de la méthode « moindre bruit au décollage » NADP1.
- Cet avis favorable est assujetti à la mise en œuvre effective de 6 réserves majeures ;
- 3 recommandations complètent cet avis.

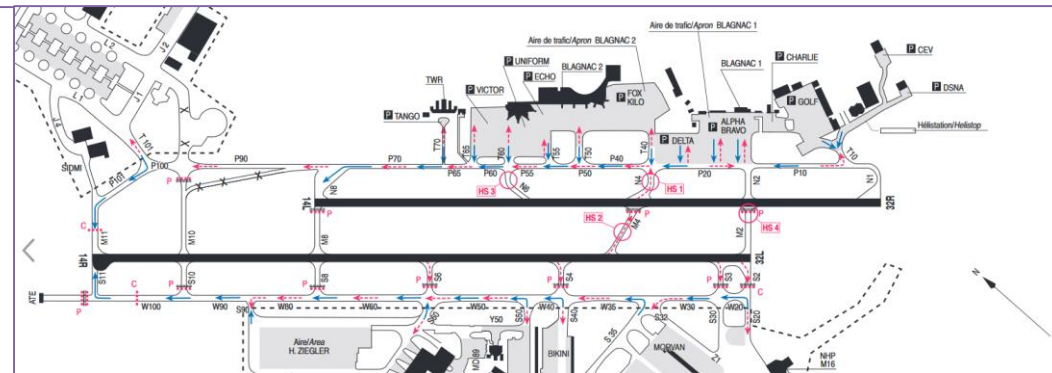
6 RÉSERVES

1. Obligation visant à faire respecter la trajectoire (rester sur le trait), jusqu'au point BO322 (TOU - BO320- BO322).
2. Réaliser la divergence du flux LACOU, à partir du point BO322.
3. Optimiser l'emplacement du point BO320 sans obérer significativement les gains générés sur Merville.
 - Décaler BO320 plus au sud, dans l'axe de la piste,
 - Examiner l'opportunité d'un léger décalage vers l'Est ;



6 RÉSERVES

- Améliorer la procédure NADP1 pour FISTO/LACOU
 - Préciser le niveau du décollage sur piste
 - Augmenter l'altitude des aéronefs : publier une pente minimale à 8% voire plus, pour codage des aéronefs
 - Obliger une altitude minimum au passage du point BO322.
- Installer un dispositif de mesure de bruit permanent, un à Daux et un à Merville avec des normes d'appareillage de qualité et en concertation avec les collectivités concernées.
- Evaluer les 5 mesures d'amélioration énumérées ci-avant, par prolongation de l'expérimentation en cours, jusqu'à avis en CCE et ACNUSA et décision par l'autorité compétente. ;



+



Levée des réserves enquête publique 32



DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

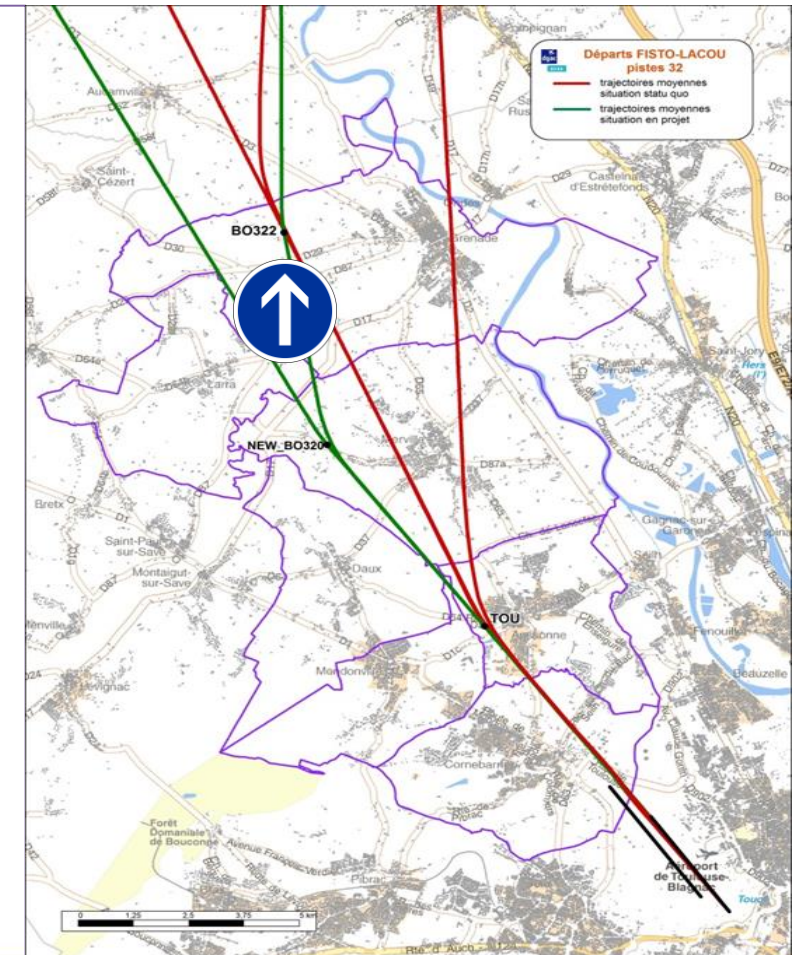
Ministère de la Transition écologique et solidaire

1. RESPECT DE LA TRAJECTOIRE

Obligation visant à faire respecter la trajectoire (rester sur le trait), jusqu'au point BO322 (TOU - BO320- BO322)

➤ Moyens

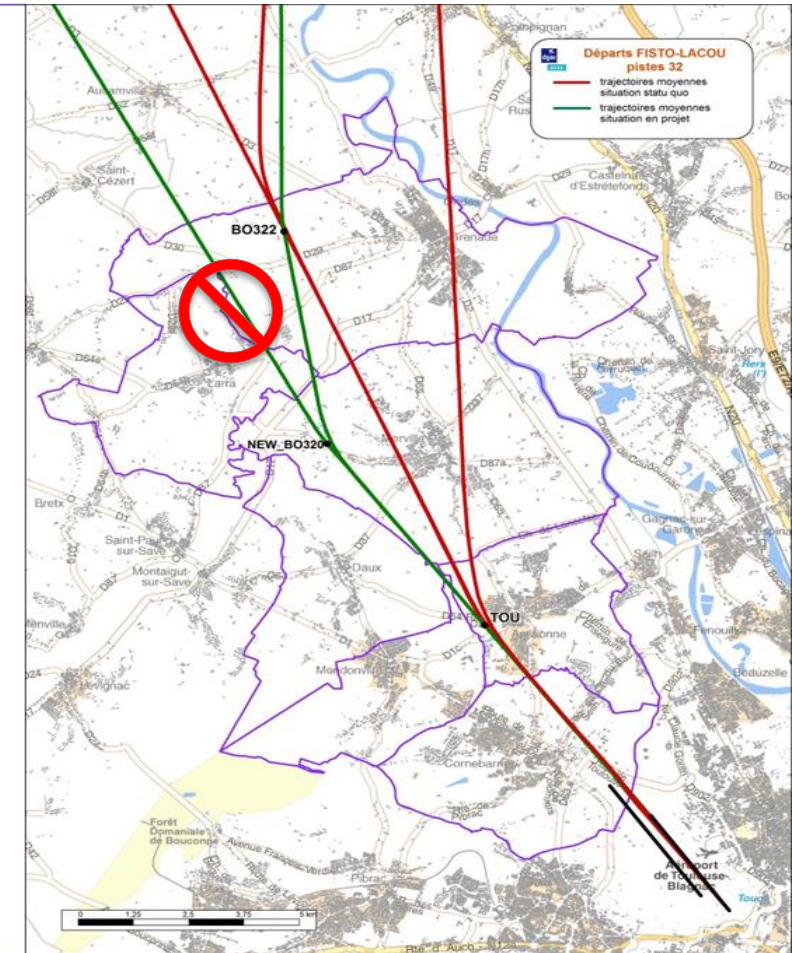
- Publication aéronautique (AIP)
- Méthode de travail contrôle (consigne contrôle / MANEX)

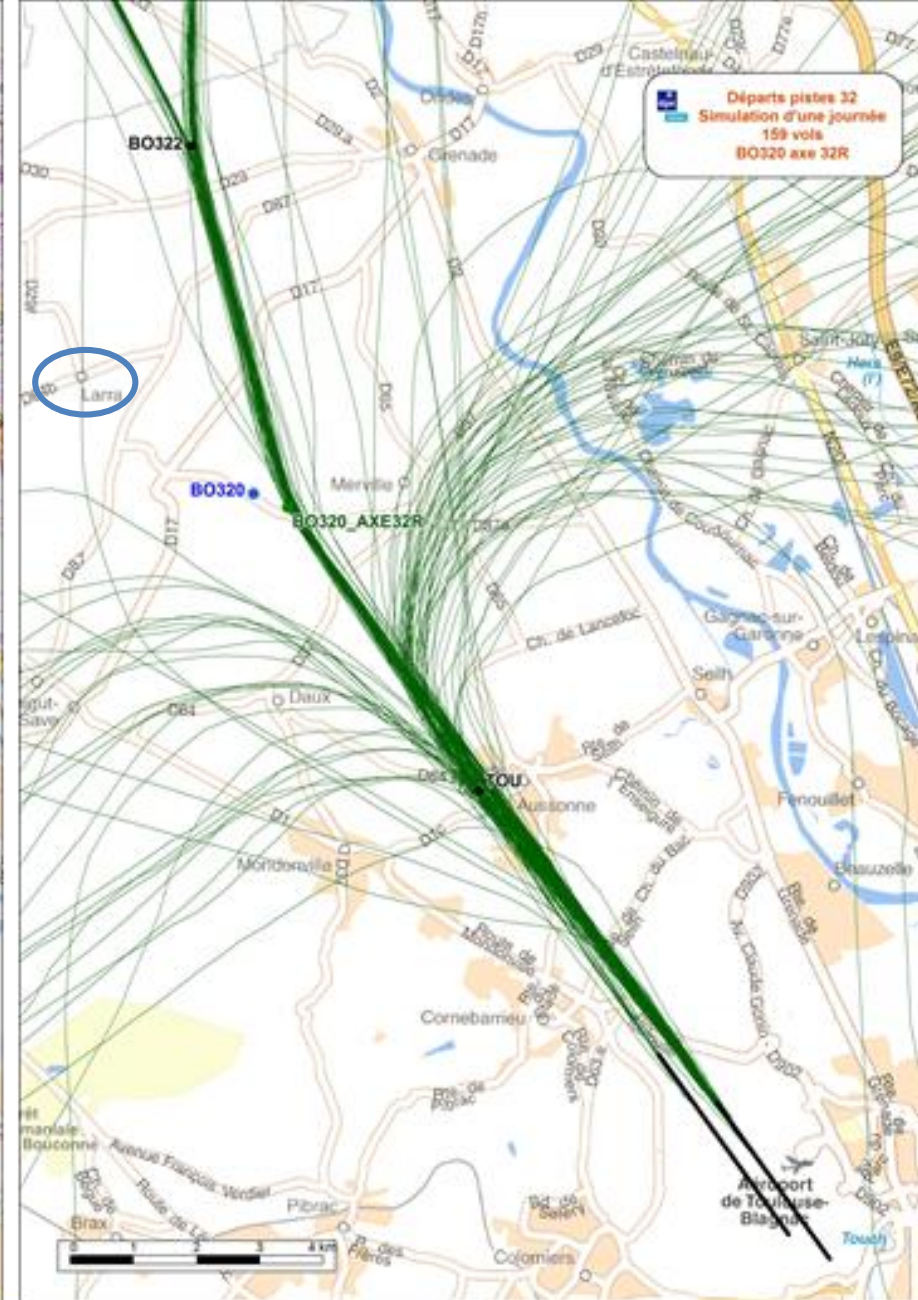
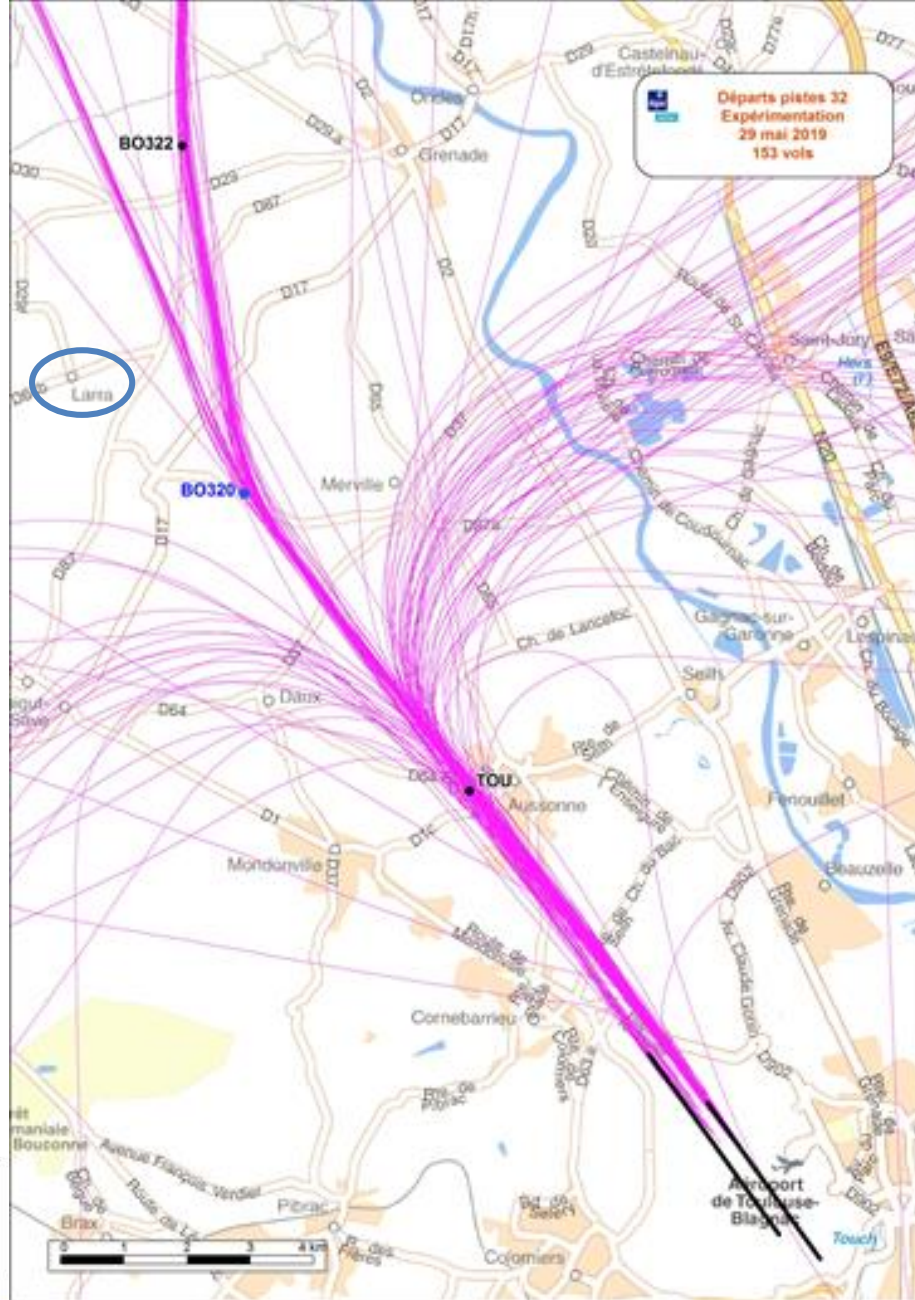


2. REALISER LA DIVERGENCE DU FLUX LACOU, A PARTIR DU POINT BO322

➤ Moyens

- Publication nouvelle trajectoire (AIP)
- Méthode de travail contrôle (consigne contrôle / MANEX)





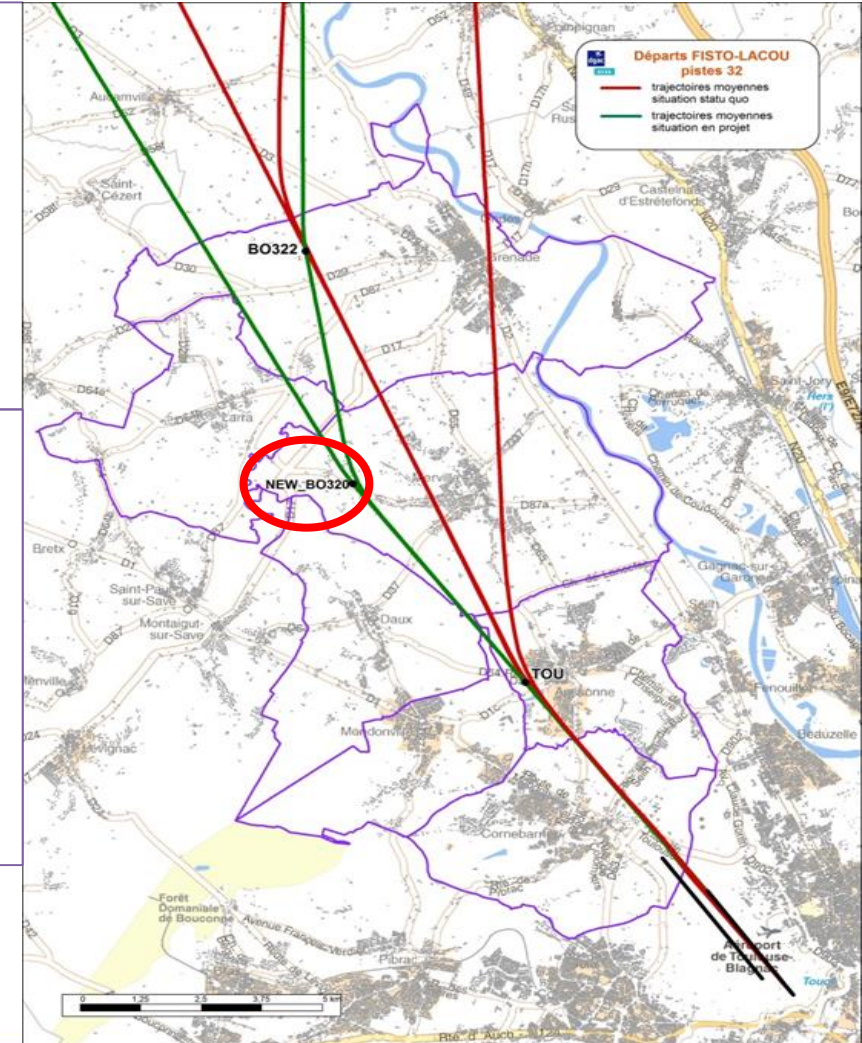
3. EMBLACEMENT DU POINT BO320

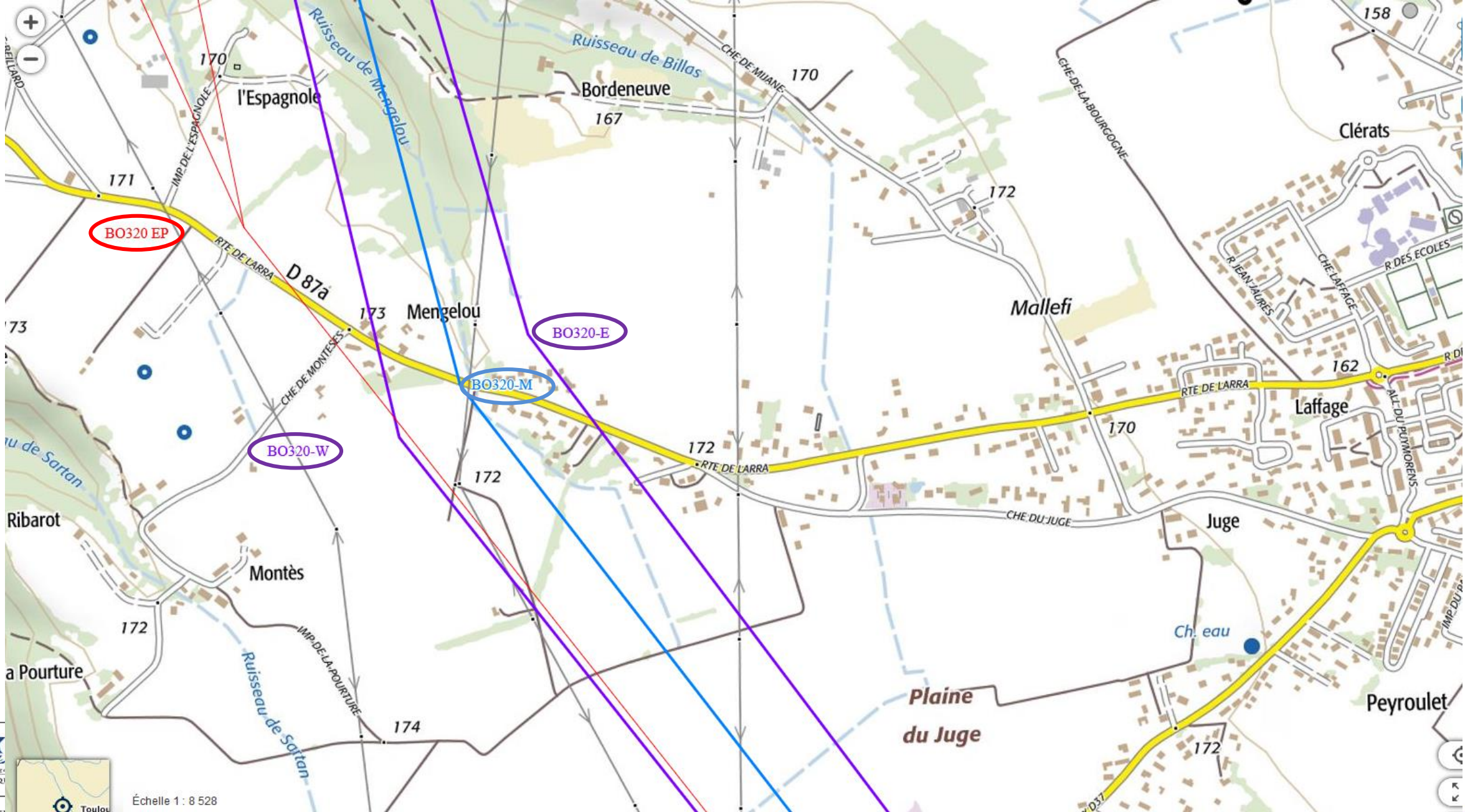
Optimiser l'emplacement du point BO320 sans obérer significativement les gains générés sur Merville.

- décaler BO320 plus au sud, dans l'axe de la piste,
- examiner l'opportunité d'un léger décalage vers l'est

➤ Moyens

- Propositions d'optimisation de l'emplacement du point BO320
- Prise en compte des retours élus
- Arbitrage et intégration du point dans publication de la nouvelle procédure







BO320 EP

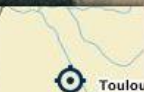
BO320-E

BO320-M

BO320-W



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Toulouse

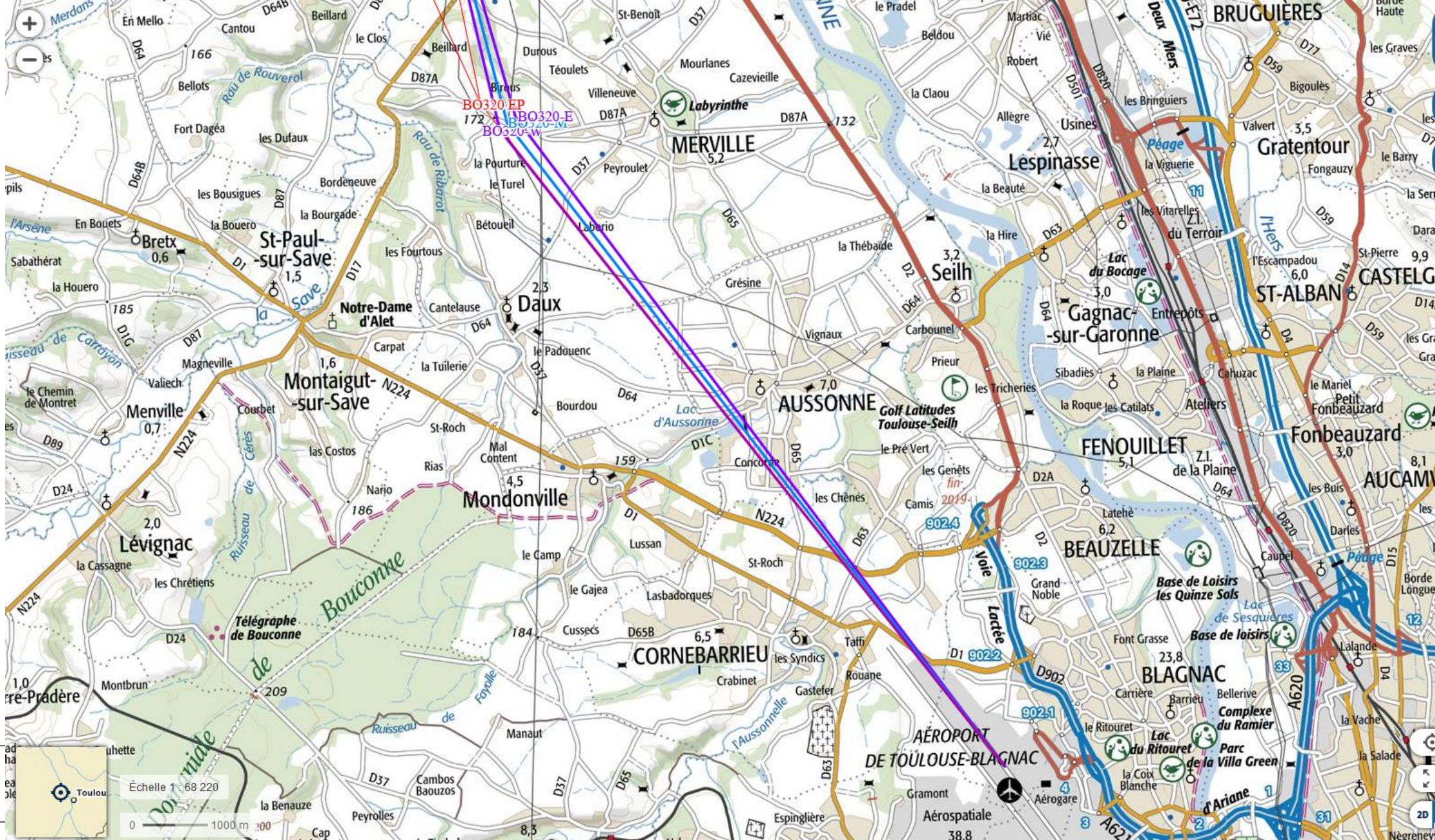
Échelle 1 : 8 528

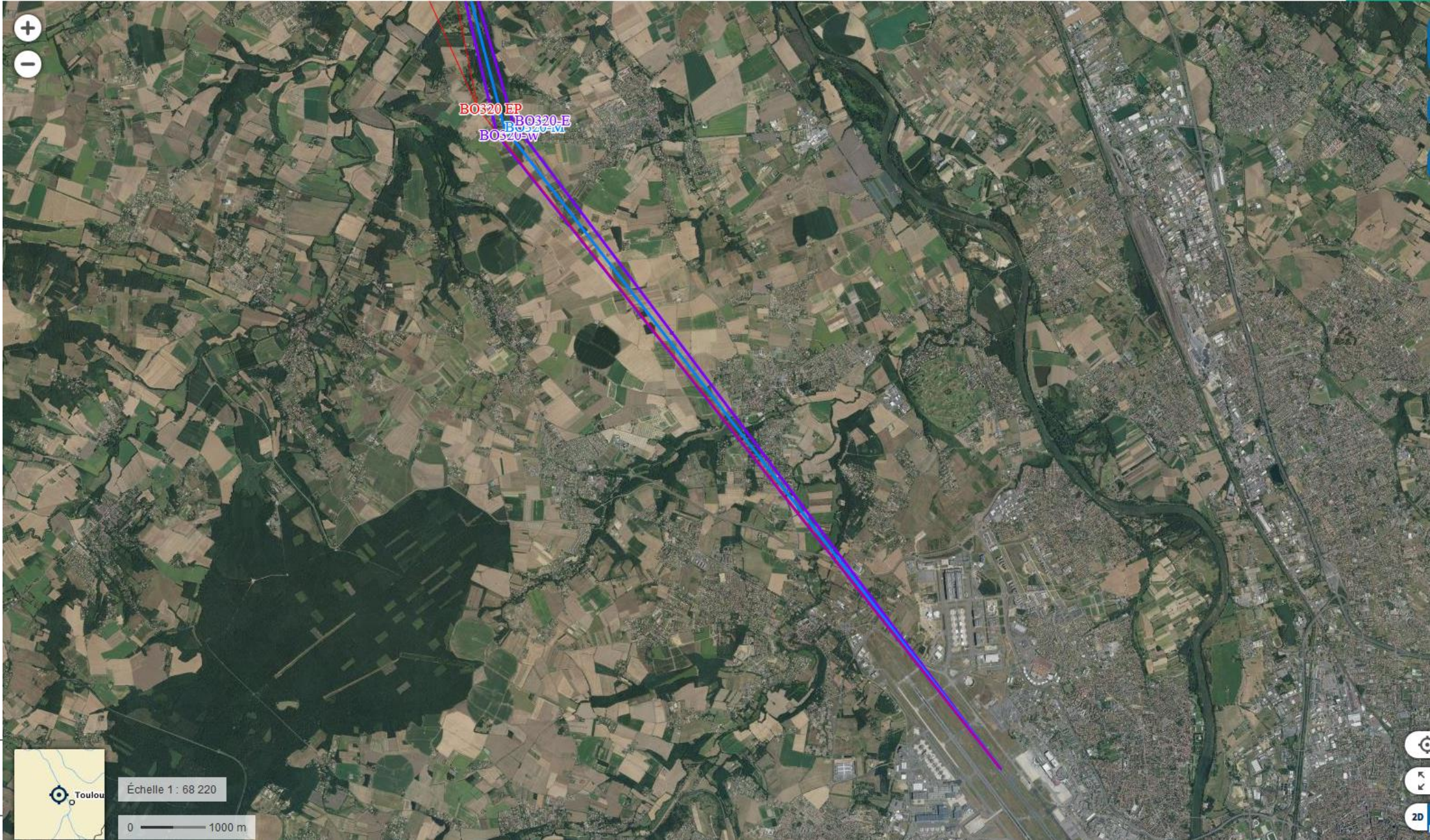
dgac

DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

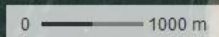




BO320 EP
BO320-E
BO320-AM
BO320-W



Échelle 1 : 68 220



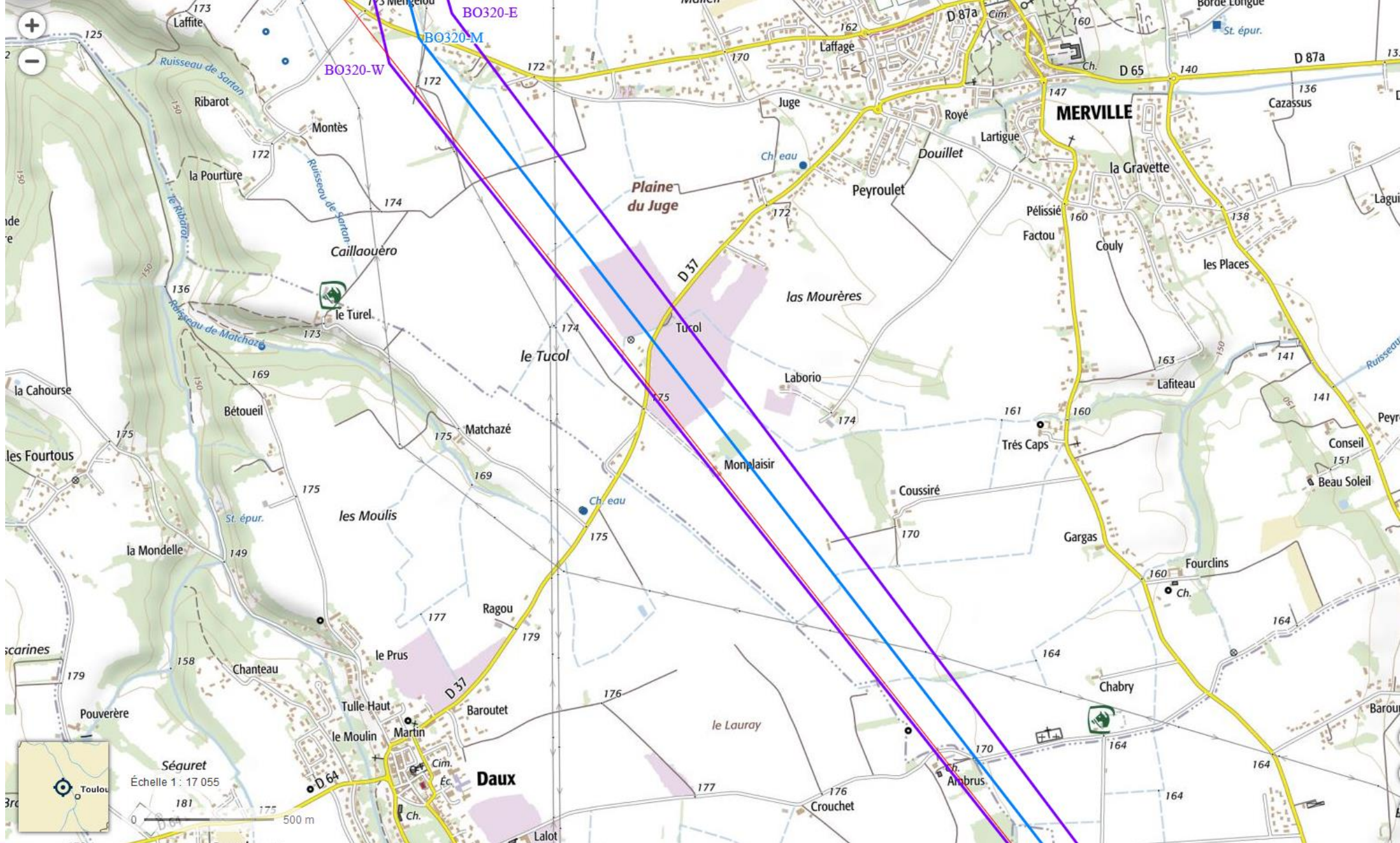
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

dgac

D S N A

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

dgac

DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



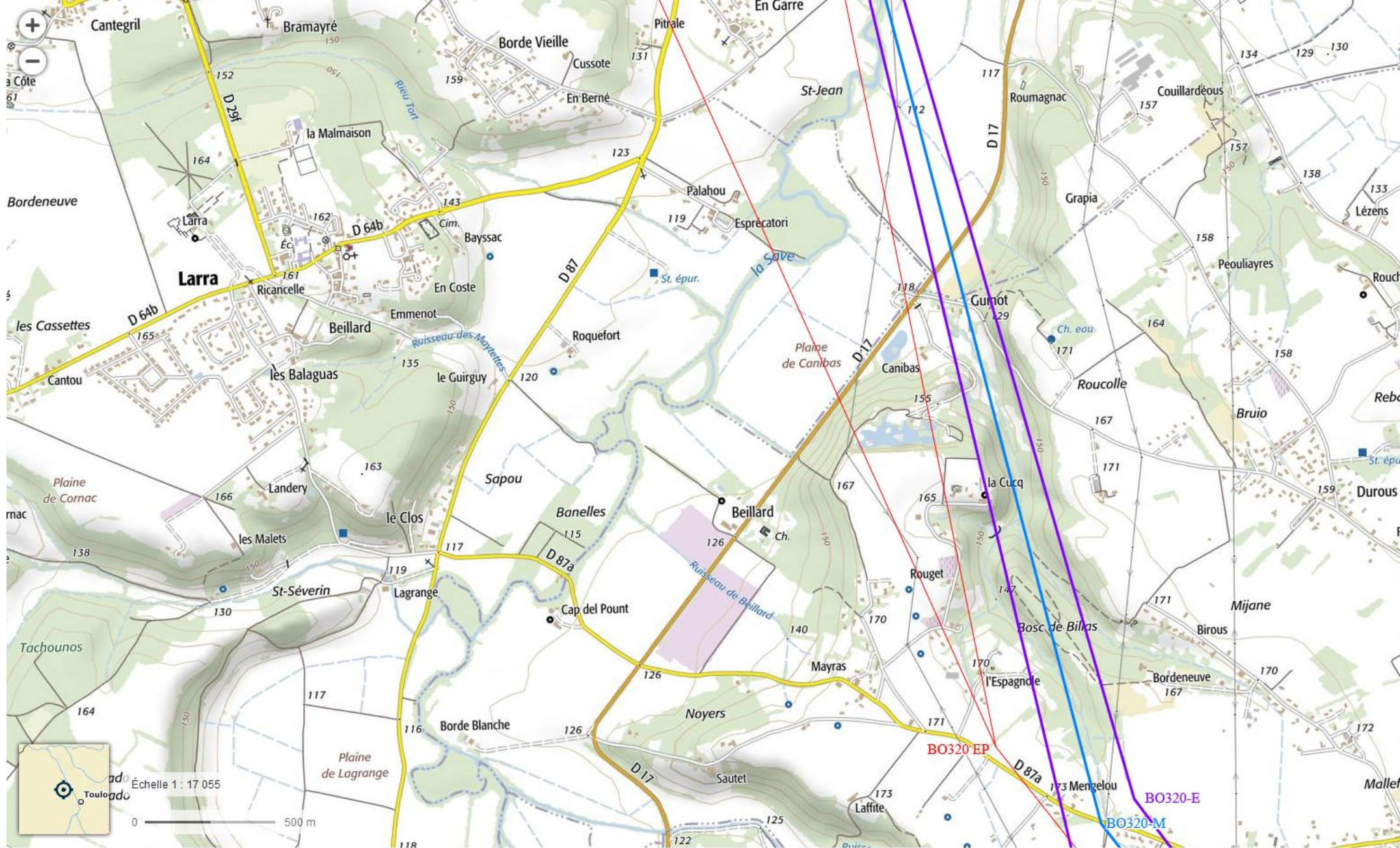
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

dgac

DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



DSNA

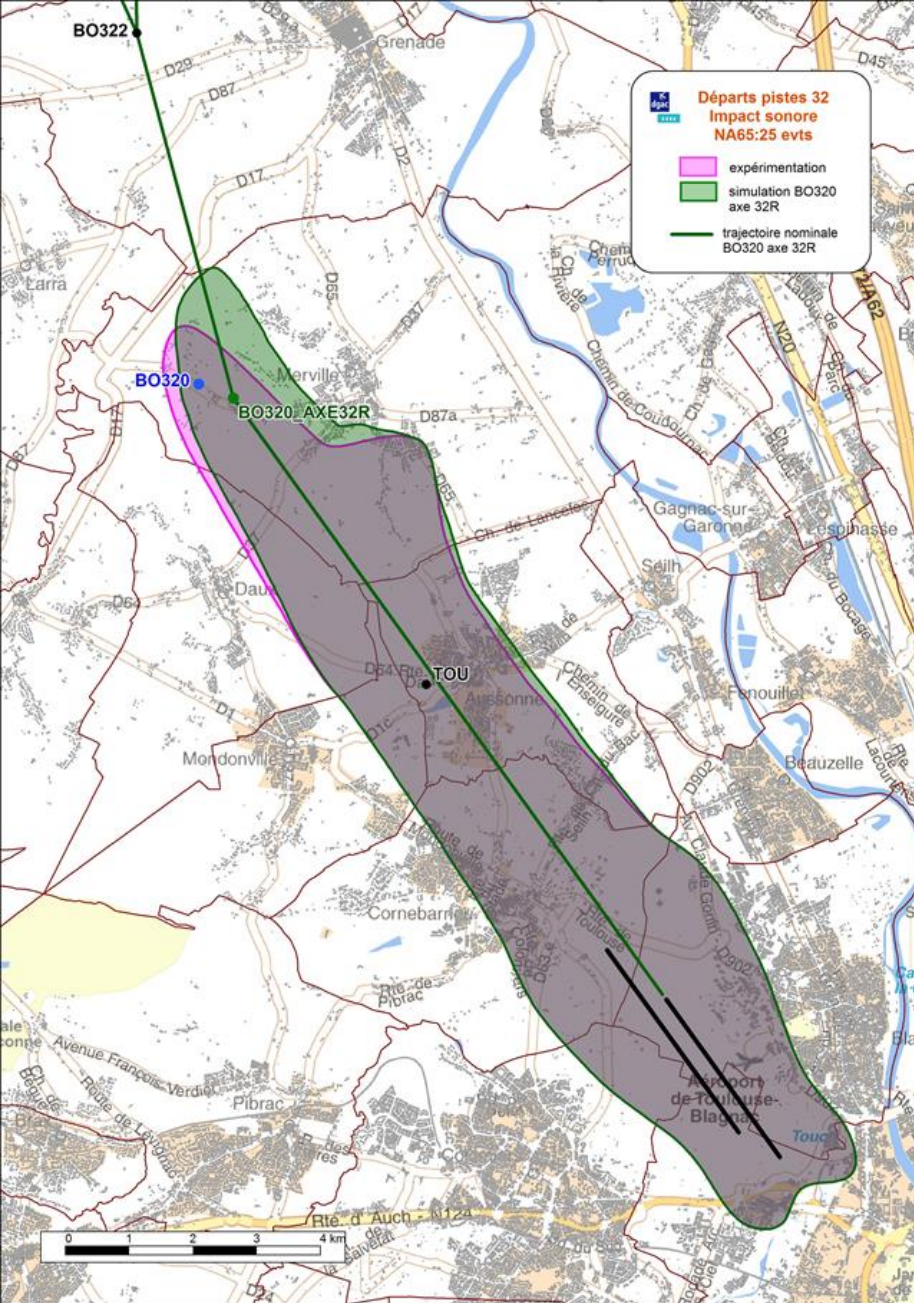
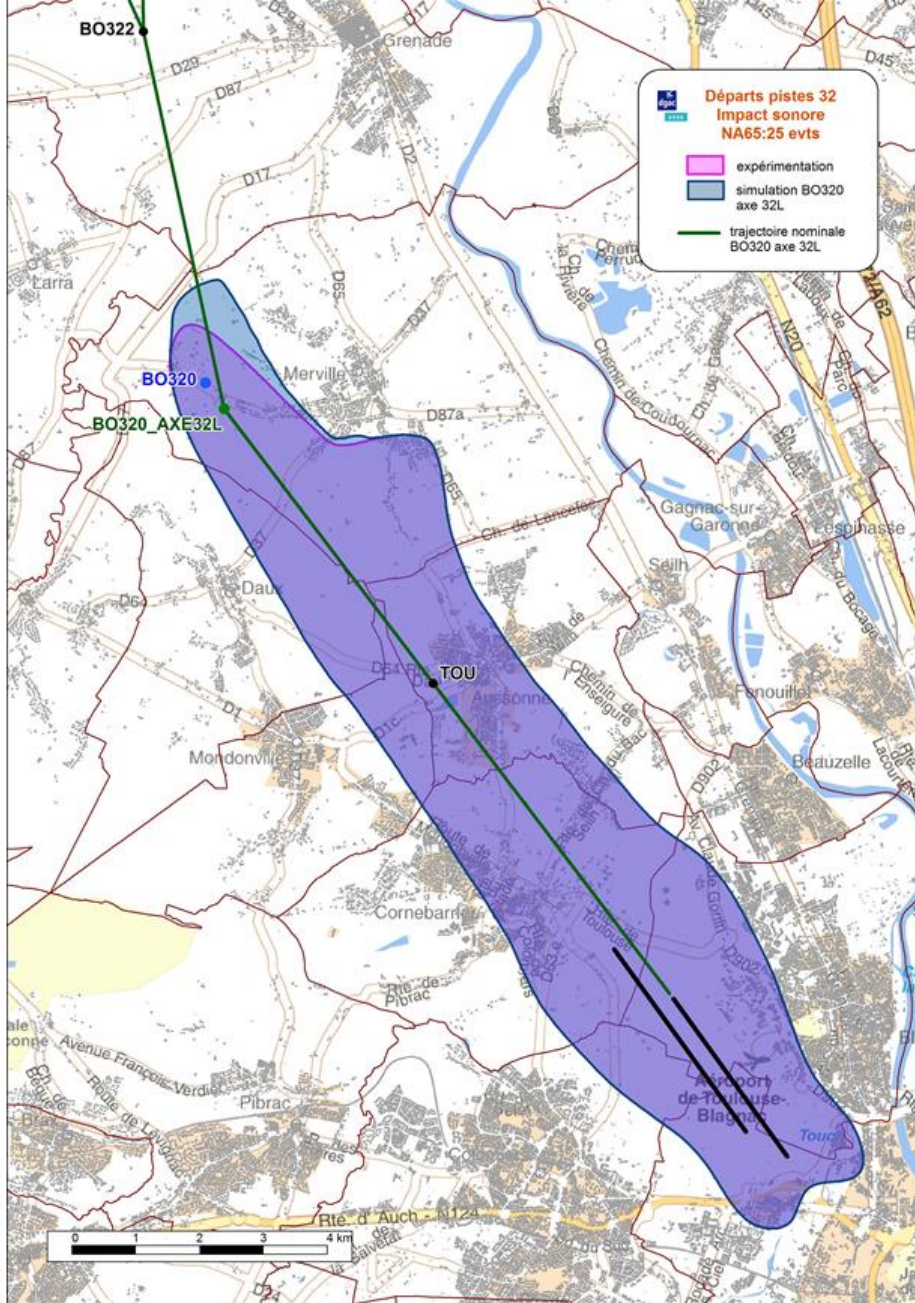
Direction Générale de l'Aviation Civile

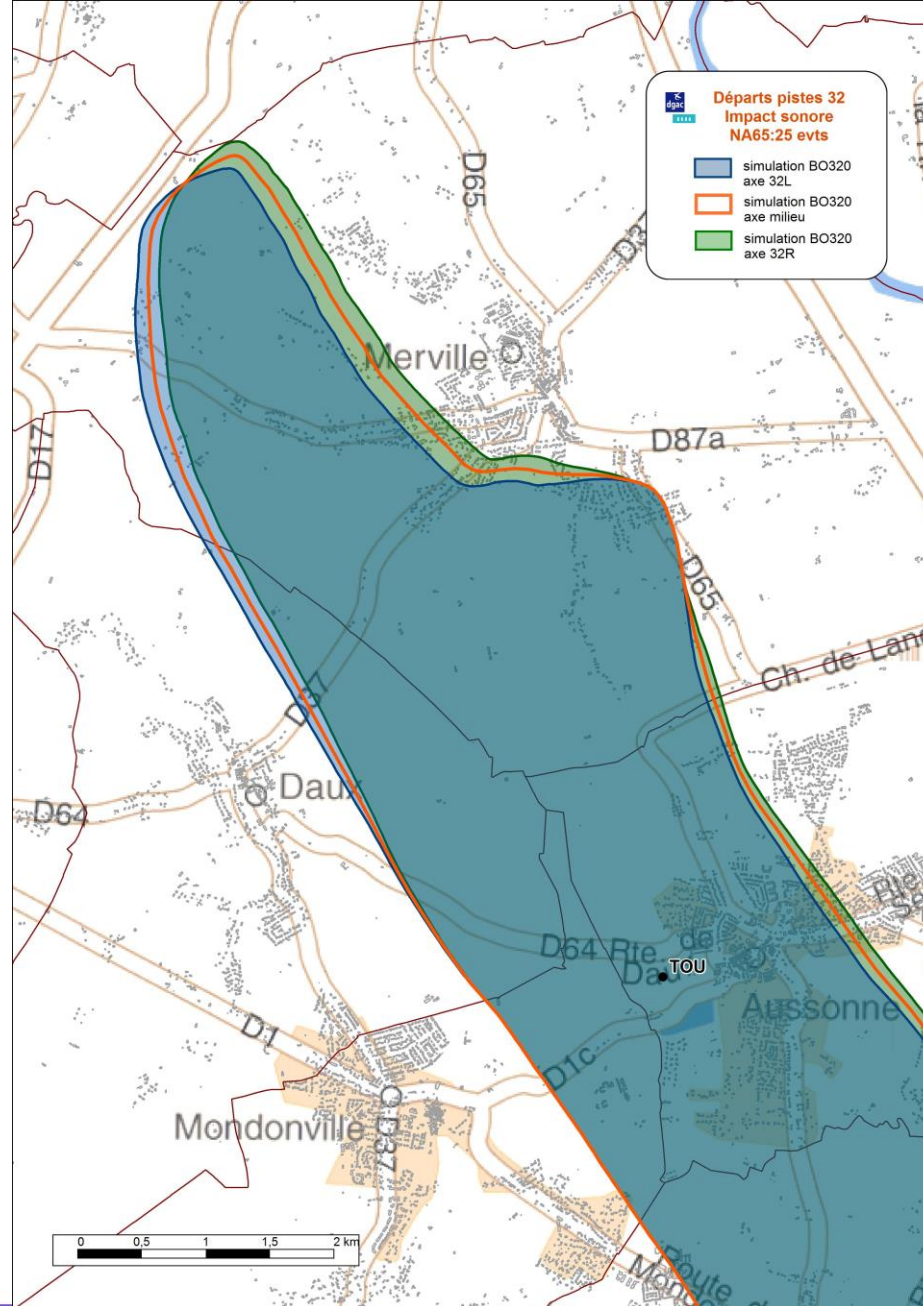
Ministère de la Transition écologique et solidaire



Échelle 1 : 17 055

0 500 m





3. EMLACEMENT DU POINT BO320

- Propositions d'optimisation de l'emplacement du point BO320
- Prise en compte des avis des élus
- Arbitrage et intégration du point dans publication de la nouvelle procédure

Optimiser l'emplacement du point BO320 sans obérer significativement les gains générés sur Merville.

- *Décaler BO320 plus au sud, dans l'axe de la piste,*
- *Examiner l'opportunité d'un léger décalage vers l'Est*

	Population totale	Statu quo	Projet	BO320 axe 32L	BO320 milieu	BO320 axe 32R
Aussonne	7064	4415	4404	4402	4536	4664
Daux	2347	9	34	34	27	22
Merville	5459	2932	1119	1274	1436	1599
Mondonville	4601	158	158	158	158	158
TOTAL	19471	7514	5715	5868	6157	6443



4. AMELIORER LA PROCEDURE NADP1 POUR FISTO/LACOU

- Préciser le niveau du décollage sur piste
- Augmenter l'altitude des aéronefs : publier une pente minimale a 8% voire plus, pour codage des aéronefs
- Obliger une altitude minimum au passage du point BO322

➤ Moyens

- Interdiction de décollage depuis N4 (mi-piste)
 - publication NOTAM puis intégration dans AIP AD2
 - Méthode de travail contrôle (Consigne contrôle et MANEX)
- Publication pente minimale 8% AIP
- Publication altitude minimale de 5000 ft BO322 AIP

5. MESURES DE BRUIT

- Installer un dispositif de mesure de bruit permanent, un à Daux et un à Merville avec des normes d'appareillage de qualité et en concertation avec les collectivités concernées

➤ Moyens

- Installation capteurs DSNA/ME pendant l'évaluation de la levée des réserves
- Installation capteurs définitifs (courrier SNA vers ATB)

6. ÉVALUATION DES MESURES

- Évaluer les 5 mesures d'améliorations énumérées ci-avant, par prolongation de l'expérimentation en cours, jusqu'à avis en CCE et ACNUSA et décision par l'autorité compétente

➤ Moyens

- Publication d'un SUP AIP
- Enregistrement et vérification du respect des trajectoires
- Enregistrement et vérification des altitudes BO322
- Mesures de bruit avant /après levée des réserves

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Sous réserves des conclusions de la réunion d'échange avec les élus du 25 février:

- envoi à la DSAC par le SNA-S du projet de Sup AIP et AIP-AD2 pour approbation
- envoi au SIA par le SNA-S du projet de modification de l'AD2:
 - Pas de décollages depuis N4
- Après approbation DSAC: envoi au SIA par le SNA-S du projet de Sup AIP
 - NADP1
 - Emplacement BO320
 - Pente 8% mini; altitude mini 5000ft à BO322
 - Maintien sur trajectoire jusqu'à BO322

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Sous réserves des conclusions de la réunion d'échange avec les élus du 25 février:

- Mi-mars: implantation des capteurs de bruit à Daux et Merville
- 9 avril: publication par le SIA du Sup AIP et des modification AD2 pour mise en œuvre 21 mai
- 21 mai: début d'évaluation de la trajectoire de levée des réserves de l'enquête publique



DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire